

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 août 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-16/B-00204
Propriétaire(s) : Carl Cameron
Emplacement : 3793, promenade Donnelly
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 17, concession 1
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 3749, promenade Donnelly.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint a une façade de 195 mètres sur le chemin Paden sur une profondeur 1 075 mètres. Sa superficie est de 31,5 hectares. Il sera combiné au bien-fonds voisin à l'est situé au 3749, promenade Donnelly.

Le terrain qui sera conservé a une façade de 168 mètres sur la promenade Donnelly sur une profondeur de 727 mètres. Sa superficie est de 12,1 hectares. Cette parcelle est occupée par la maison isolée et les bâtiments accessoires (remises) existants dont l'adresse municipale est le 3793, promenade Donnelly.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.